



MINISTÈRE
DE
L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

EXPOSITION
Universelle & Internationale
DE BRUXELLES EN 1910

Commissariat général
DU GOUVERNEMENT

BRUXELLES le 31 février 1911.
RUE DE BERLAIMONT, 12.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Jury international des récompenses de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910 vous a décerné un DIPLOME de MÉDAILLE DE BRONZE pour les produits ou travaux que vous avez présentés dans la classe *87*.

Cette distinction est inscrite au palmarès (*) qui a été publié en annexe au *Moniteur belge*

La liste des récompenses attribuées aux collaborateurs et coopérateurs des exposants est sur le point d'être arrêtée. Ce palmarès sera livré prochainement à la publicité.

Les diplômes sont à l'impression et nous espérons qu'ils pourront être envoyés aux intéressés avant le 1^{er} juillet.

Les lauréats de l'Exposition de Bruxelles, à l'exception de ceux qui ont obtenu une mention honorable, recevront chacun une médaille de bronze quel que soit le nombre de diplômes inscrits en leur nom.

Il ne sera pas remis de médaille aux participants des collectivités ni aux collaborateurs ou coopérateurs des exposants.

Les diplômes et les médailles seront expédiés, dans des étuis, par l'intermédiaire de l'administration des postes.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de notre considération très distinguée.

*Le Commissaire général adjoint
du Gouvernement.
Rapporteur général du Jury supérieur,*

*Le Commissaire général
du Gouvernement,*

(*) La liste des récompenses décernées aux exposants est en vente, au prix de fr. 2,55 l'exemplaire, au bureau du *Moniteur belge*, rue de Louvain, à Bruxelles.

A Monsieur

*Communauté des Religieuses Augustines,
à Lessines.*

Bruxelles 1910.
Décision du Jury

Trévaile de Bronze
